

L'Essentiel

04/05-2013 - Numéro 12

Le magazine
de la Fédération des Industries
des Peintures, Encres, Couleurs,
Colles, Adhésifs et
Préservation du bois



DOSSIER

Compétitivité, quelles perspectives pour nos industries ?

ACTUALITÉ

**Semaine de l'Industrie :
visite ministérielle
chez un adhérent**

FOCUS

**La FIPEC
sur tous les fronts**



Actualité..... 3
Environnement..... 6
Projet SERENADE
Commission ITE
Dossier..... 8
Compétitivité, quelles perspectives pour nos industries ?
International..... 11
Filières..... 12
• Peintures, enduits, vernis
Bâtiment, Grand Public, Carrosserie
Anticorrosion, Industrie
• Encres
Imprimerie et Emballage
• Colles
Adhésifs et Mastics
• Couleurs
Art, Loisir et Enseignement
Focus..... 15
La FIPEC sur tous les fronts



Pour l'ensemble des adhérents des syndicats membres de la FIPEC, l'année 2012 aura été marquée par un recul de l'activité et par une baisse de volume qui, pour de nombreux secteurs, a été très significative. Tous nos métiers ont été touchés par cette nouvelle crise qui semble s'enraciner et qui s'accroît en ce début d'année avec, comme perspective de retournement, une faible croissance au quatrième trimestre selon les économistes les plus optimistes !

La faiblesse des marchés, le déficit de compétitivité des entreprises françaises par rapport à leurs concurrents européens et internationaux, vont encore s'aggraver et nous ne sommes hélas pas prêts de voir diminuer la cascade des défaillances et les fermetures de sites. Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE), adopté à la suite du rapport Gallois, devrait permettre aux entreprises d'obtenir 20 milliards d'euros à partir de 2014. C'est une bonne décision qui devrait compenser le poids des nouvelles taxes votées en 2012 qui affectent déjà les entreprises. Pour l'industrie, l'impact potentiel de cette disposition serait de 4 milliards d'euros d'après les paramètres du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi. Nous savons que le CICE devra encore trouver 3,5 milliards d'euros de financement. De toute évidence, cela se fera sous forme d'une hausse des taxes sur le diesel et d'une augmentation de la fiscalité environnementale qui seront largement payées par l'industrie.

Cela est bien loin des attentes et des recommandations portées par le GFI qui, rappelons-le, étaient de réaliser un transfert du financement de la protection sociale de 30 à 50 milliards d'euros sur un mix TVA-CSG pour diminuer la charge des prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux qui accablent nos entreprises.

Cela sera-t-il suffisant pour remettre à flot nos entreprises, les mettre en position de retrouver des niveaux de marge, d'autofinancement et de compétitivité suffisants pour espérer revenir à la hauteur de leurs concurrents européens les plus proches ? Reprendre confiance, commencer à réinvestir pour innover, se différencier, produire plus et mieux, dans un contexte social stable tout en diminuant la lourdeur de la réglementation qui étouffe toujours un peu plus nos entreprises. Je n'en suis pas certain et d'autres dispositions politiques et fiscales courageuses et ambitieuses devront être prises rapidement, très rapidement, pour éviter le pire.



- **Directeur de la publication**
Michel Le Tallec
- **Reportages et rédaction**
CommLC
- **Photos et illustrations**
FIPEC – O. Gombert
Shutterstock – AkzoNobel
- **Conception graphique**
Hervé Carasco
- **Réalisation PAO**
Vincent Lecat
- **Impression**
Imprimerie TAAG



La FIPEC remercie les personnes qui ont collaboré à ce numéro.

FIPEC : 42, avenue Marceau – 75008 Paris

Contact : Dominique Ayoul,
Direction des Affaires
Economiques et Communication

Tél. : +33 (0)1 53 23 00 00

E-mail : direco@fipec.org

www.fipec.org

Michel Le Tallec

Délégué Général de la FIPEC

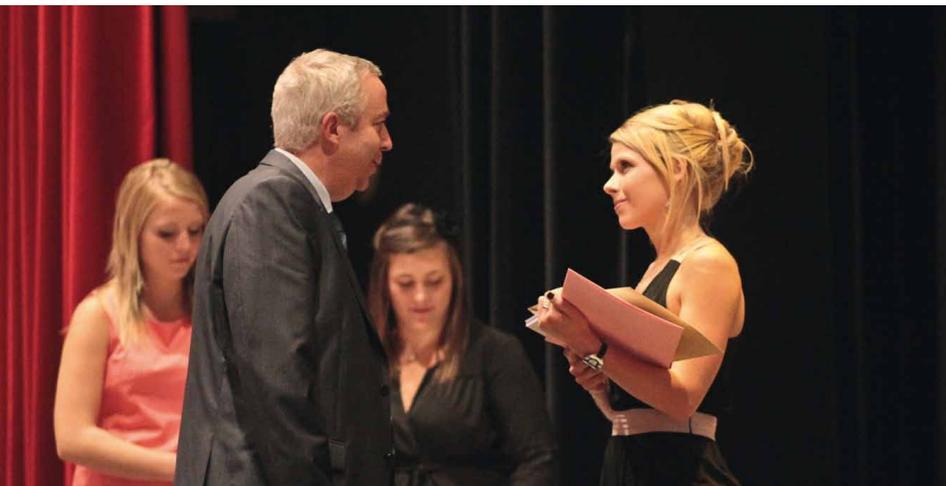


Louis-Philippe Reynaud élu Président de l'ITECH

En mars dernier, Louis-Philippe Reynaud, Directeur Général de Blanchon SYNTILOR, a été élu Président de l'ITECH (Institut Textile et Chimique de Lyon). « Sa réussite professionnelle et son implication au sein de l'ITECH, dont il est diplômé, justifient la légitimité de son élection. Elle garantit la continuité des relations privilégiées établies entre nos deux institutions et la poursuite de projets comme celui de la formation européenne dans laquelle Louis-Philippe Reynaud est déjà très investi », Michel Dufour, Président de la FIPEC.

Grande Ecole créée et soutenue par les syndicats professionnels et les entreprises, l'ITECH est proche des réalités économiques, techniques, environnementales et des grands défis industriels contemporains. L'école assure une formation pointue en chimie des formulations dans les domaines notamment des peintures, encres, adhésifs et cosmétiques. La science des polymères est au centre de cet enseignement.

« Depuis la création du département « chimie des formulations » au milieu des années 60, le soutien de la FIPEC à l'ITECH ne s'est jamais démenti. Il se manifeste par un effort important et récurrent en matière de versements de la Taxe d'Apprentissage, par l'accueil de nombreux stagiaires et apprentis et par l'embauche de diplômés. Depuis quelques années, nous collaborons également sur des sujets de recherche d'intérêt général. Nous réfléchissons notamment à l'accueil et la formation d'étudiants venant de toute l'Europe » Jérôme Marcilloux, Directeur de l'école. Plus d'information sur www.itech.fr



Remise du prix FIPEC par Louis-Philippe Reynaud au major de la promotion « Peintures-Encres-Adhésifs » de l'ITECH, Noémie Contat

Félicitations au Major de la promo 2012

Sur 106 diplômés de la promotion ITECH 2011, 35 étaient spécialisés « Peintures-Encres-Adhésifs ». En 2012, ils étaient 98 diplômés, dont 28 spécialisés « Peintures-Encres-Adhésifs ». La remise des prix a eu lieu en septembre dernier. Louis-Philippe Reynaud, administrateur de la FIPEC, a remis le prix FIPEC à Noémie Contat, Major de la promotion « Peintures-Encres-Adhésifs ».



Partenaire du Gala ITECH 2013

La fédération sponsorise au nom de ses adhérents, le Gala ITECH 2013 qui a eu lieu le 9 février 2013 sur le thème des « Mille et une nuits ». L'évènement s'est déroulé sur la péniche « La Plateforme », sur les quais du Rhône au cœur de Lyon.

Impact LME : bilan & perspectives

Dans son dernier rapport annuel publié en janvier 2013, l'Observatoire des délais de paiement confirme une tendance amorcée courant 2010. 4 ans après la mise en œuvre de la LME (Loi de Modernisation de l'Economie), la situation se dégrade. Les effets vertueux de l'article 21 sur la réduction des délais de paiement, ressentis en 2009 et 2010, s'essouffent. En 2011, une entreprise sur trois laisse apparaître des retards de paiement. En 2012, le plafond légal, désormais fixé à 60 jours fin de mois pour l'ensemble des secteurs (les accords dérogatoires étant arrivés à leur terme fin 2011), se détériore au moment même où le pays traverse une période économique difficile. Sont concernés les pouvoirs publics locaux, les PME et les grandes entreprises.

L'Observatoire des délais de paiement insiste sur la nécessité de renforcer la lutte contre les pratiques de contournement de la loi, de réduire les délais cachés que certains clients imposent à leurs fournisseurs et, d'une façon générale, de faciliter la défense des intérêts d'entreprises pénalisées par des retards de paiement récurrents.

Collaboration avec le CODINF

La FIPEC collabore à nouveau avec le CODINF, organisme spécialisé dans la gestion des comptes clients (base de données d'informations de solvabilité, études d'investigations personnalisées, solutions de recouvrement, de couverture, de financement, de conseil...).



Un questionnaire à destination des adhérents a été diffusé pour établir un diagnostic et des groupes de travail vont être constitués par secteur. L'objectif est de définir des indicateurs utiles aux professions et de mettre en place des outils d'aide à la gestion du risque client.

Réglementation transport : les poids lourds font le plein

L'actualité réglementaire est particulièrement fournie pour les poids lourds et le transport routier de marchandises. La dynamique initiée par le Grenelle Environnement a engendré un certain nombre de réglementations, lois et décrets liés à la sécurité routière, la limitation des émissions de CO₂ et l'amélioration du trafic qui prennent effet en 2013. Beaucoup s'inspirent du principe pollueur-payeur pour restaurer plus d'équité entre usagers de la route.



Pictogramme de signalisation routière des points écotaxe

L'écotaxe poids lourds

Initialement applicable au 20 juillet et finalement reportée au 1^{er} octobre 2013, une taxe kilométrique poids lourds, ou écotaxe, sera théoriquement effective sur l'ensemble du territoire français. La phase expérimentale prévue en Alsace a été remplacée par une expérimentation du dispositif à l'échelle nationale à partir de juillet sur la base du volontariat

et sans perception de redevance. L'écotaxe consiste à faire payer l'usage du réseau routier national non-concédé (hors péages) et de certaines routes départementales ou communales (soit environ 15 000 km) à tous les véhicules de transport de marchandises, immatriculés en France ou à l'étranger, dont le PTRAC ou le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes. Sa collecte sera assurée par un système de télépéage dont le financement, la conception, la réalisation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance ont été confiés à Ecomouv' dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les véhicules seront équipés d'un boîtier électronique doté d'un système de localisation par satellite. La taxe moyenne pondérée estimée à 0,12 € / km devra être répercutée par les transporteurs aux chargeurs (décret n°2012-670 du 4/05/2012), soit, en fin de chaîne et en théorie, supportée par les consommateurs. Elle devrait rapporter à l'Etat 1,2 milliard d'euros par an. Plus d'infos : www.ecomouv.com

Affichage des émissions de CO₂

A compter du 1^{er} octobre 2013, toute personne qui organise ou commercialise une prestation de transport de marchandises devra fournir au bénéficiaire de cette prestation une information relative à la quantité de CO₂ émise au cours du transport (par le ou les modes de transport utilisés). Cette obligation figure dans la loi Grenelle (code des transports, article L.1431-3) et concerne tout transport de marchandises dont le point d'origine ou de destination est situé sur le territoire national et ce, quelles que soient la taille de l'entreprise et l'importance de la prestation. Seules les opérations de transport pour compte propre en sont exemptées.



Généralisation du 44 tonnes à 5 essieux

Depuis le 1^{er} janvier 2013 (décret n°2012-1359 du 4/12/12), l'autorisation de circulation des poids lourds de 44 tonnes avec 5 essieux s'est généralisée à l'ensemble des secteurs économiques, alors qu'il était réservé depuis 2 ans aux secteurs agricoles et agroalimentaires. Mais le décret fixe des règles plus strictes concernant les charges à l'essieu autorisées : 12 tonnes pour l'essieu moteur (au lieu de 13 tonnes aujourd'hui) et 27 tonnes pour un groupe de trois essieux, tridem (au lieu de 31,5 tonnes). Le renforcement de la limitation du tonnage à l'essieu permet de réduire l'usure de la voirie et constitue un facteur de sécurité. Avec une hausse de 16% de la charge utile transportée, le nombre de poids lourds circulant sur les routes devrait sensiblement diminuer, ce qui contribuera à une baisse tout aussi sensible des émissions de CO₂.

Normalisation en cours

Dans son précédent numéro, l'Essentiel consacrait un dossier à « la face cachée de la normalisation », là où résident les opportunités stratégiques pour l'entreprise, qu'elles soient marketing, commerciales, techniques ou sociales. Se placer au cœur du processus d'élaboration d'une norme donne à l'entreprise les moyens de mieux maîtriser son avenir. Participer à la définition des règles de son marché, ne pas subir les limites imposées par d'autres secteurs, en tirer des avantages en matière d'innovation, de concurrence ou de maîtrise des risques, justifient le travail actif de la FIPEC et de ses syndicats dans la normalisation. L'actualité des normes concerne les peintures, enduits et vernis.



« NF EN ISO 4618 – Termes et définitions »

La norme de référence de la profession des peintures, enduits et vernis, a été révisée et est mise en enquête publique. Elle devrait être disponible fin 2013.

« NF 30-608 – Enduits de Peinture – Transcription en normes européennes »

La norme française sur les enduits de peinture créée au sein du SIPEV, a été transcrite pour devenir une norme européenne. Le texte, finalisé par les experts européens, est mis en enquête publique et la norme EN devrait être adoptée et publiée fin 2013.

Des mesures en faveur de l'emploi

Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, Contrat de Génération, Accord National Interprofessionnel, quelques pistes favorables à la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi se dessinent.

Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un avantage fiscal qui concerne toutes les entreprises soumises à un régime d'imposition employant des salariés. Cela représentera une baisse des coûts pour les entreprises d'environ 4 % en 2013, puis 6 % à partir de 2014 de la masse salariale brute en-dessous de 2,5 SMIC (art. 66 de la 3^e loi de finances rectificative pour 2012). Tracé dans les comptes annuels, le CICE ne pourra pas financer une hausse des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des dirigeants.

Contrat de Génération

Le 14 février 2013, l'Assemblée nationale a adopté définitivement le projet de loi instaurant le Contrat de Génération. Il est destiné à favoriser l'embauche des jeunes en CDI et le maintien des seniors dans l'emploi. Au mieux, pour les entreprises de moins de 300 salariés qui embauchent en CDI un jeune de moins de 26 ans, il s'agit d'une aide forfaitaire de 4 000 €/an à condition de maintenir dans le même temps l'emploi d'un salarié de plus de 57 ans. Pour les entreprises de plus de 300 salariés qui ne mettent pas en place le Contrat de Génération, la loi prévoit une pénalité financière. Grâce à ce nouveau dispositif, 500 000 embauches de jeunes en CDI sont attendues en 5 ans et autant de seniors maintenus dans l'emploi.



Accord sur la « flexisécurité » à la française

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 signé par l'ensemble des organisations patronales et 3 organisations syndicales de salariés sur 5 (la CGT et FO l'ayant retoqué) a été retranscrit en projet de loi et soumis mi-février au conseil d'Etat. De l'avis de la majorité des partenaires sociaux, le modèle est équilibré et offre des perspectives intéressantes : nouveaux droits pour les salariés et les demandeurs d'emploi, flexibilité de l'emploi plus importante pour les employeurs et nouvelles dispositions en cas de rupture du contrat de travail. La généralisation du bénéfice d'une complémentaire frais de santé et la portabilité des droits à l'assurance-chômage sont à l'avantage des salariés. La mobilité des salariés au sein d'une entreprise et les accords de maintien dans l'emploi sont au bénéfice de la flexibilité. Au profit de tous, on peut compter le renforcement du dialogue social, l'association des salariés à la stratégie de l'entreprise et une volonté d'améliorer l'articulation entre la GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences), la formation et les territoires.

Restent les négociations en cours au niveau interprofessionnel (sur la formation professionnelle, les institutions représentatives du personnel ou la qualité de vie au travail) pour compléter la structure d'un nouveau système de relations sociales, original et cohérent, et faire de la « flexisécurité » à la française un modèle de référence.

Actualité



Visite ministérielle chez un adhérent

A l'occasion de la Semaine de l'Industrie, du 18 au 24 mars 2013, le Ministre du Redressement Productif a programmé une tournée de visites d'usines dans toute la France. Dans le Pas-de-Calais, l'entreprise

Sealock a été sélectionnée.

« Nous avons passé un très bon moment avec Arnaud Montebourg, très riche en échanges avec toute l'équipe et des élèves du lycée de Condorcet de Lens que nous avons conviés pour l'évènement », Jean-Marc Barki, Directeur Général, membre de l'European Business Board et ambassadeur des PME auprès de la FEICA.

A l'issue de la visite du site et du laboratoire, le Ministre a signé le livre d'or de l'entreprise et confirmé son intérêt pour l'industrie des colles, adhésifs et mastics. « A Jean-Marc Barki et son équipe de Sealock, en hommage à leur courage, leurs actions au service du redressement industriel de la France », Arnaud Montebourg.



Lors de sa visite, Arnaud Montebourg a signé le livre d'or de la société Sealock



Labex SERENADE : vers des nanomatériaux innovants, durables, sûrs

La FIPEC est partie prenante dans le Labex SERENADE, synonyme d'innovation. Invité à la Commission Technique de la fédération, le Professeur Jean-Yves Bottero, Directeur du projet, a exposé son programme, axé sur le développement de nanomatériaux innovants, durables et sûrs.

Sous l'impulsion du Président de la FIPEC Michel Dufour, dirigeant d'ALLIOS qui est membre fondateur, le Professeur Bottero a présenté le Labex aux commissions « Nano » et « Technique » de la Fédération. Il a reçu toute l'attention des adhérents car les nanotechnologies sont au cœur du développement de nouvelles propriétés intrinsèques aux produits de revêtement, protection et d'assemblage.

Labex SERENADE : recherche et formation

SERENADE pour « Safer Ecodesign Research and Education applied to NANomaterial Development », comprend deux volets, recherche et formation. Prévu pour une durée de 8 ans, le programme de recherche, dont le Directeur Scientifique est Jérôme Rose (Directeur de Recherche au CNRS), répond à 4 objectifs :

- la conception des produits contenant des nanomatériaux ou des matériaux nanostructurés prenant mieux en compte les risques (exposition et danger) tout au long du cycle de vie ;
- la sélection des tests permettant à une société de conceptualiser le design en optimisant les paramètres nécessaires à la mise sur le marché ;
- la mise au point des procédés innovants concernant la fin de vie (recyclage, traitement des effluents et des eaux de surface) ;

- la création des outils de formation pour les jeunes de Masters, les professionnels, les doctorants et chercheurs européens.

Le programme est également prévu pour créer un réseau dynamique entre laboratoires de recherche et industriels sur les nanomatériaux de demain, afin d'assurer leur sûreté par rapport à l'homme et à l'environnement. « *Le Labex réunit des compétences et des infrastructures d'expérimentation uniques, indispensables aux acteurs français pour mener à bien des projets de recherche, développement et innovation, et se positionner à l'échelle mondiale sur la thématique des nanomatériaux. De nombreux secteurs industriels sont concernés : électronique, enduits, colles, composites, pharmacie, cosmétique, chimie, agro-alimentaire... Les importantes évolutions technologiques potentielles auront des conséquences positives en matière de développement économique et d'emploi* », Professeur Jean-Yves Bottero, Directeur du projet SERENADE et de Recherche au CNRS.

Projet financé par le Grand Emprunt

Porté par le Groupe Nano au sein du CEREGE (Centre Européen de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement), le Labex réunit des partenaires académiques d'Aix-Marseille Université,

du CNRS, du CEA, de l'INSERM, de l'INRA, de l'INERIS, de l'Ecole de management Novancia (CCI IdF) et des partenaires industriels : ARKEMA et ALLIOS. Plus de 200 Chercheurs et Ingénieurs sont impliqués pour un budget de 11 M€ financé par le Grand Emprunt sur 8 ans. SERENADE a reçu le soutien de Suez-Environnement, Calcia, Danone, la FIPEC, l'UIIC et les Pôles de Compétitivité Trimatec et Risques.

Le Labex est en relations étroites avec US CEINT (Consortium for Environmental Implications of Nanotechnology) dirigé par l'Université de DUKE, Université NC-USA, l'EPFL à Lausanne, EAWAG à Zurich, les universités de Vienne, Manchester et de Nouvelle Galles du Sud en Australie, l'IOM...

La FIPEC, force de propositions

La première rencontre entre les adhérents de la FIPEC et le Professeur Bottero a donné une perspective réaliste au développement des nanotechnologies, pièce maîtresse de l'innovation industrielle. SERENADE apporte le cadre rassurant d'un programme de recherche global et opérationnel qui associe les aspects technologiques et environnementaux à la formation. La FIPEC, via sa Commission Nano, sera force de propositions dans la sélection des sujets traités au sein du projet.



EcoDDS : la filière DDS agréée au printemps 2013

La filière à Responsabilité élargie du Producteur (REP) sur les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) est sur le point de démarrer. La société EcoDDS, qui devrait être agréée au printemps 2013, est présidée par Loïc Derrien, Président Directeur Général de PPG AC France. Elle regroupe 48 actionnaires issus des professions de fabricants et de distributeurs concernés.

Quelles seront les premières missions d'EcoDDS ?

Loïc Derrien : La première mission est de rassembler toutes les sociétés qui doivent financer l'obligation de collecter et traiter les DDS des ménages issus des produits réglementés qu'elles mettent sur le marché, en France et dans les DOM COM. Celles-ci devront signer un contrat d'adhésion et s'acquitter de leur éco-contribution. La deuxième à mener simultanément est l'organisation de la collecte et du traitement de ces déchets avec les collectivités locales et les opérateurs de déchets.

Quels sont les facteurs de succès à court terme ?

EcoDDS doit faire face à un contexte de crise économique majeure avec des capacités de financement très réduites pour les entreprises et un pouvoir d'achat des consommateurs en forte baisse. La filière recherchera donc en permanence l'effica-

cité avec une structure légère et des processus simples. Partenaires et fournisseurs devront collaborer à notre impératif de réduction des coûts tout en respectant nos obligations.

Est-ce un vœu pieu ?

Nos entreprises sont responsables et citoyennes. Elles s'inscrivent pleinement et volontairement dans une démarche de progrès environnemental. Mais, il ne peut y avoir d'écologie sans réalisme économique et les incertitudes sont nombreuses. Les volumes à traiter sont estimés, mais qui paiera en cas de fraudes ou d'importations non repérées ? Les entreprises concernées auront-elles la capacité de financement ? Le problème est que la réglementation continue d'évoluer sans tenir compte de la conjoncture actuelle.

Dès l'agrément, informations et documents disponibles sur www.ecodds.com.

Commission ITE

La Commission ITE, présidée par Nicolas Ensminger, société STO, est un acteur clé de la filière humide de l'Isolation Thermique par l'Extérieur. Elle accompagne les adhérents sur le marché en pleine expansion des ETICS, External Thermal Insulation Composite Systems, terme consacré par la normalisation européenne pour désigner les systèmes d'isolation thermique du type enduit sur isolant.

Créée lors du Grenelle Environnement, la Commission ITE reprend du service en avril 2012 pour accompagner techniquement ses adhérents sur un marché devenu stratégique dans le cadre de l'application du Plan Bâtiment Durable. Elle apporte son support au groupement du Mur Manteau dans ses actions de promotion et de communication autour de la technique ETICS. Cette commission regroupe les industriels leaders de cette technique qui représente environ 90 % du marché global des ETICS minces et épais encore appelée « filière humide » et plus de 50 % du marché global de l'Isolation Thermique par l'Extérieur, filière humide et filière sèche (bardages, vétures, vétages). La commission a mandaté Jean-Marie Ménard en tant que consultant délégué technique pour représenter la filière et défendre les intérêts et positions techniques du groupement.

Quel est le déclencheur de l'explosion du marché de l'ITE ?

Jean-Marie Ménard : En 2007, une Directive Européenne fixe des objectifs énergétiques et climatiques très ambitieux à l'horizon 2020 dans le cadre d'une action globale contre le réchauffement climatique. C'est la règle des 3x20 : moins 20 % d'émissions de gaz à effet de serre, moins 20 % de consommation énergétique par rapport à 1990 et l'objectif de couvrir 20 % des besoins énergétiques à partir d'énergies renouvelables. Le secteur du bâtiment constitue le principal levier d'une telle politique en représentant à lui seul plus de 40 % de la consommation globale d'énergie en Europe, loin devant les secteurs du transport (33 %) et de l'industrie (27 %). Il va faire l'objet de réglementations nationales de performance énergétique de la part des principaux pays membres de la Communauté européenne.

En 2009, la France promulgue les Lois Grenelle Environnement 1 et 2 portant un engagement national pour l'Environnement.

Dans une maison ancienne, les sources principales de déperditions d'énergie sont constituées par le bouquet façades et ponts thermiques (40 à 45 %), toiture (20 à 25 %) et fenêtres (environ 15 %).

L'isolation thermique des façades apparaît donc comme une technique majeure pour réduire à elle seule près de la moitié des dépenses énergétiques du bâtiment tout en améliorant le confort intérieur des occupants l'hiver et l'été.

En quoi l'ITE est-elle la solution la mieux adaptée ?

Dans cette optique d'isoler les façades pour empêcher les fuites de calories l'hi-

ver et l'entrée de l'air chaud l'été, l'ITE tient du bon sens. En « habillant » les façades de façon continue avec un système isolant tel un manteau, l'ITE stoppe les échanges thermiques intérieur/extérieur au niveau des parois, supprime radicalement les ponts thermiques aux jonctions entre les façades, les planchers intermédiaires et les murs de refends. Elle procure une totale étanchéité à l'air et à l'eau de pluie tout en redonnant au bâtiment une nouvelle valeur esthétique... et économique.

Quel est son potentiel de croissance ?

En 2005, l'ITE représentait 5 millions de m², soit environ 10 % du marché global de l'isolation thermique intérieure et extérieure. Un rapport 10:90 exactement à l'inverse de celui des pays d'Europe centrale qui avaient retenu, pour ses qualités intrinsèques et bien avant les autres pays, l'ITE comme technologie première au détriment de l'ITI (Isolation Thermique par l'Intérieur).

En 2012, portée par une technologie reconnue stratégique et les objectifs ambitieux de rénovation énergétique du Plan Bâtiment Durable, l'ITE a « habillé » environ 16 millions de m² de façades avec un doublement du marché entre 2009 et 2011. Une croissance qui promet de continuer pendant de nombreuses années encore compte tenu du secteur clé que représente le parc de 20 millions de loge-

ments à rénover pour l'horizon 2050 et du potentiel d'économies à la mesure de ces chiffres que peut générer l'ITE.

Qu'est-ce qui a motivé la réactivation de la Commission ITE ?

Comme tout marché à fort développement, la technique ITE s'accompagne d'une activité réglementaire et normative importante. Elle encadre et réglemente les caractéristiques des systèmes, les règles de mise en œuvre et la thermique du bâtiment. Elle prend également en compte toutes les conséquences sur d'autres caractéristiques tout aussi essentielles pour l'ouvrage : stabilité sismique, sécurité incendie, acoustique, durabilité et recyclabilité à la déconstruction, aspects sanitaires et environnementaux.

L'environnement réglementaire qui se complexifie et l'actualité technique riche avec des enjeux économiques forts nécessitent d'être présent là où s'écrivent les règles du jeu et où se prennent les décisions stratégiques.

Interview intégrale de Jean-Marie Ménard sur www.fipec.org/sipev



Entrée en vigueur du RPC

Le Règlement Produits de Construction (RPC) concerne les bâtiments et ouvrages de génie civil. Il s'appliquera au 1^{er} juillet 2013 et impose l'établissement d'une déclaration des performances (Declaration of Performance / DoP). Des modèles de DoP validés par le Ministère et de marquage CE sont à la disposition des entreprises. La FIPEC a fourni aux adhérents une présentation complète sur le sujet.

sociation vise à favoriser le développement des molécules chimiques d'origine végétale entrant dans la composition de produits finis. En tant que partenaire, la FIPEC entend promouvoir l'utilisation des produits biosourcés auprès de ses adhérents et participer aux différents groupes de travail de l'association. En accueillant le prochain congrès international « Plant Based Summit 2013 », les 19 et 20 novembre 2013 au pavillon d'Armenonville à Paris, l'ACDV montre que la chimie du végétal n'est plus une niche mais une filière industrielle à part entière. Le potentiel des produits biosourcés représente un nouveau marché stratégique mondial. En réunissant les acteurs les plus impliqués et les plus compétents, le sommet mondial relaie les innovations d'avant-garde, en partageant les expériences, en identifiant les solutions les plus performantes et compétitives, en favorisant les échanges. Avec plus de 1 000 visiteurs professionnels, 40 conférences, 100 intervenants dont un expert de la FIPEC et 50 exposants, le « Plant Based Summit 2013 » est une plate-forme gagnante, vitrine d'un concentré d'innovations porteur et unique en Europe. Dans un autre domaine, les nanotechnologies représentent également un réel po-



tentiel de développement sur lequel la FIPEC s'investit.

Nanotechnologie : l'avenir

Les nanomatériaux sont l'une des clés pour l'innovation car ils offrent les perspectives de nombreuses applications pour les industries représentées par la FIPEC. Afin de soutenir cette technologie tout en conservant une démarche responsable, la fédération a décidé de s'impliquer dans le Labex SERENADE, un programme de recherche axé sur le développement de nanomatériaux innovants, durables et sûrs (voir article dans la rubrique environnement p.6).

Favoriser la simplification réglementaire

Ces quelques exemples montrent les capacités d'innovation des industries, leur détermination à exploiter leur potentiel en partageant la volonté de réduire leur empreinte environnementale mais dans un contexte réglementaire réaliste. A force de renforcer les obligations sans remise en question de l'existant, sans concertation d'un projet à l'autre ni prise en compte des évolutions technologiques,

Exemples de simplification réglementaire

Etiquetage en polluant volatil

Dans le contexte d'une sur-réglementation, il a semblé opportun de chiffrer, a posteriori, la mise en œuvre de l'exigence française d'étiquetage en polluant volatil appliquée aux peintures et aux colles. L'évaluation obtenue est 5 fois supérieure au coût initialement estimé par les autorités. Cet exemple, présenté par Claudie Mathieu, Responsable Produit aux Affaires Techniques & Réglementaires FIPEC, à la section « simplification » du Conseil National de l'Industrie, illustre bien comment les mesures nationales peuvent défavoriser la compétitivité des entreprises et la commercialisation des produits français sur le marché européen. Un produit est rarement fabriqué pour le seul marché national et l'impact réglementaire (européen et national) se fait sentir à tous les stades, développement, production, distribution et commercialisation. Pour les entreprises, une obligation supplémentaire d'étiquetage national ne se résume pas seulement à apposer une étiquette sur les produits. Toutes les étapes de vie d'un produit doivent être reconsidérées pour répondre à une réglementation nationale plus contraignante que celle européenne déjà en place. L'information délivrée doit être fiable et exacte, celle-ci engageant la responsabilité juridique de l'opérateur.

La mise en œuvre du nouvel étiquetage oblige les opérateurs français à faire de nombreuses dépenses en analyse, des renouvellements et des ré-étiquetages d'emballage, des reprises de produits pour une mise en déchet (15% des coûts vont porter sur la mise en déchet de produits conformes aux réglementations européennes).

Pour la FIPEC, il ne fait aucun doute que la thématique « qualité de l'air intérieur » doit être considérée dans son ensemble et traitée au niveau européen. En outre, la profusion d'étiquetages européens et français sur un même produit est-elle le moyen le plus approprié pour renseigner clairement et lisiblement le consommateur ?

Plutôt que d'imposer un étiquetage, la FIPEC avait proposé de définir un cadre réglementaire pour que chaque acteur qui souhaitait s'engager de manière volontaire dans cette démarche respecte les mêmes règles du jeu. Cette approche garantissait la cohérence de l'information délivrée au consommateur, suscitait une demande progressive du marché et un possible étalement des coûts de mise en œuvre pour les entreprises, mais cette proposition n'a pas été retenue.

Affichage environnemental

168 entreprises ont participé à l'expérimentation d'affichage environnemental des produits de grande consommation, de juillet 2011 à juillet 2012. De nombreux secteurs, très différents, étaient représentés (alimentaire, textile, bricolage). Cette expérimentation va faire l'objet d'un rapport qui sera remis au Parlement en 2013, afin de l'aider à trancher sur la généralisation de l'affichage environnemental à tous les produits de grande consommation.

Le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) est en charge de la rédaction de ce rapport, mais, aucun projet n'a encore été soumis à consultation.

Alors que de nombreuses parties prenantes ont exprimé le souhait de voir l'affichage environnemental se généraliser, la section thématique « Réglementation et Simplification » du Conseil National de l'Industrie (CNI) s'inquiète de l'absence de consultation. Il craint d'avoir à faire face à une proposition unique d'affichage environnemental qui, dans les faits, sera inapplicable au vu de la diversité des produits concernés.

Déclaration des impacts environnementaux des produits de décoration

Depuis 2008, bien avant le démarrage de cette expérimentation, la volonté des autorités françaises est d'encadrer la communication environnementale des produits de construction et de décoration, par une déclaration de leurs impacts environnementaux dans une base réglementaire. Toutefois, en l'absence de définitions claires des produits concernés, un produit de décoration, qui est également un produit de consommation, risque d'être soumis à la fois à une déclaration et à un affichage environnemental.

Depuis plusieurs années, les négociations se poursuivent avec les autorités, la FIPEC faisant régulièrement part de ses craintes sur un possible empilement des obligations. Elle a demandé l'appui du CNI et a rencontré le Commissaire à la Simplification pour que les produits de décoration soient retirés du champ d'application de la déclaration. Bien qu'un avis défavorable ait été rendu par le Commissaire, le projet est maintenu. Il va être soumis au Conseil d'Etat pour avis juridique, et à l'ensemble des ministères, pour décider de sa validation finale.

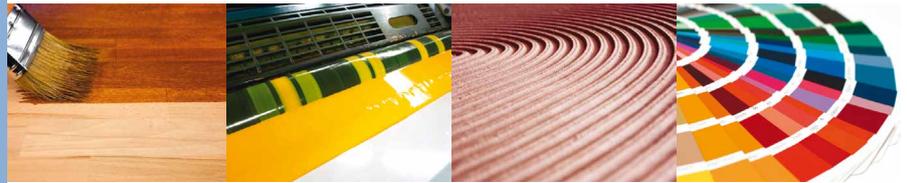
AGENDA

WAC : Japon en 2016

CEPE : Assemblée Générale et conférences annuelles du 25 au 27 septembre 2013 à Prague en République tchèque

The Artist's Colours Annual Meeting : 13 et 14 mai à Anvers en Belgique

FEICA : Assemblée Générale et conférences annuelles du 11 au 13 septembre 2013 à Izmir en Turquie



Fédération Européenne des Industries des Colles et Adhésifs



WAC 2012 :
42 pays,
360 entreprises,
1 000 participants

La 8^e édition de la conférence mondiale des colles et adhésifs, organisée au Marriott Paris Rive Gauche par la FEICA avec le soutien de l'AFICAM, a battu un record de fréquentation. En septembre dernier, près de 1 000 participants, venus de 42 pays et représentant plus de 250 entreprises, ont échangé sur le thème « Creating the future* ». Les opportunités offertes rendent cet événement international incontournable pour toute la filière. « La WAC a démontré le dynamisme de notre profession tant au niveau des grandes entreprises que des PME. Le nombre de participants, leur diversité et la qualité des intervenants ont prouvé son utilité. Nous sommes tous repartis de la WAC avec plusieurs pistes de réflexion et d'actions », Christian Klopfenstein, Président de l'AFICAM.

La FEICA a profité de l'événement pour tenir son Assemblée Générale.

* « Créons le futur »

European Business Board :
Travaux 2013

L'European Business Board a élu son Président en novembre dernier. François Bauduin, société HB Füller, succède à Jean-Marc Barki, société Sealock.

Pour 2013, 3 axes de travail sont définis en suivant une approche ciblée : le renforcement des échanges entre la FEICA, les associations nationales et leurs membres ; la mise en place d'outils de communication liés au développement durable ; le déploiement d'une stratégie de communication adaptée aux PME, en collaboration avec Jean-Marc Barki, membre de l'Executive Board FEICA et Ambassadeur des PME.



Conseil Européen de l'industrie des Peintures, Encres d'imprimerie et Couleurs d'art

Conférences et Assemblée Générale 2012

Du 26 au 28 septembre 2012, les conférences et Assemblée Générale annuelles du CEPE se sont tenues à Séville (Espagne). Placée sous le thème « The center of gravity of the coatings industry is on the move », différentes sessions ont traité de la chaîne d'approvisionnement, des revêtements décoratifs et peintures industrielles. La conférence 2013 se tiendra à Prague du 25 au 27 septembre.

The COATINGS SUMMIT 2013

Du 28 au 30 janvier 2013 à Bruxelles (Belgique), le meeting international avait pour thème « Shaping the future of a dynamic industry* ». Organisé par IPPIC et Vincentz Network, le sommet a réuni d'éminents conférenciers, leaders sur le marché. Ils ont partagé leur vision stratégique et fait part des tendances et prochains défis à relever.

* « Façonner l'avenir d'une industrie dynamique »



Association Européenne des fabricants d'encres d'imprimerie

Assemblée Générale 2013

Les 14 et 15 mars 2013, la 10^e Conférence Européenne des Encres a réuni à Dublin les adhérents EuPIA. Le thème principal de cette année était le packaging, ses valeurs ajoutées et sa réglementation.



International Paint and Printing Ink Council

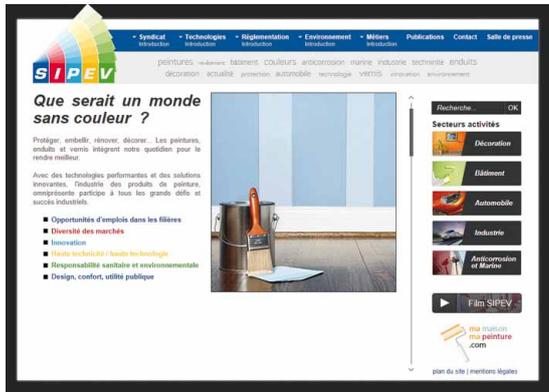
Le sommet mondial 2013

Du 4 au 8 mars 2013 à San Francisco (USA), le sommet mondial IPPIC et CCISC (Coatings Care Industry Stewardship Committee) avait un programme chargé : bilan des travaux menés au niveau de l'ONU sur la publication des recherches et interaction entre IPPIC et IARC (International Agency for Research on Cancer) ; transport des matières dangereuses et « Global Harmonized System » (GHS) ; suivi des activités Marine avec IMO (International Marine Organization) ; évolution des réglementations relatives aux substances et préparations ; ouverture des travaux avec les membres IPPIC sur une approche globale de développement durable ; actualisation de l'étude « ORR and BOSS » sur l'évolution et les perspectives des métiers de la peinture pendant la période 2011-2016 ; norme ISO et projet de structure commune ; cadre réglementaire et normalisation mondiale des nanotechnologies ; Coatings Care ; Qualité de l'air intérieur.





PEINTURES
ENDUITS ET VERNIS



Le SIPEV poursuit sa campagne
www.fipec.org/sipev désormais disponible

Après son lancement il y a 2 ans, la diffusion d'un dossier de presse et la réalisation d'un film vidéo, le SIPEV poursuit sa campagne d'information « Peintures, enduits et vernis : technologie performante, solutions innovantes ». Un nouvel outil, le site Internet www.fipec.org/sipev, complète le dispositif, l'objectif étant de faciliter l'accès à l'information et d'étendre le champ de diffusion. Avec 3 niveaux de navigation, thèmes, secteurs d'activité, mots clé, le site a vocation à être une source d'informations exhaustive et pédagogique ; une vitrine du savoir-faire et de la dimension des industries des peintures, enduits et vernis ; un outil de communication institutionnel pour les entreprises adhérentes du SIPEV. Un communiqué de presse et un courrier aux adhérents ont lancé officiellement le site Web.

Peintures Bâtiment :
3PF toujours mobilisé autour de la formation

Face à son succès, le bus des métiers de la peinture reprend sa tournée des collèges en France en 2013 et pour la 6^e année consécutive. En 2012, en 51 étapes, le double par rapport à la 1^{ère} édition, le bus 3PF a sensibilisé 10 000 jeunes. Au-delà des futurs professionnels, la filière étudie un projet de formation destiné aux professeurs de CFA (Centre de Formation d'Apprentis). L'objectif est de présenter les évolutions technologiques, les nouveautés et les former à l'application des nouvelles générations de produits. Une enquête a été réalisée afin de définir les attentes des enseignants.

Peintures Bâtiment :
Commission ITE en action

Sous l'impulsion notamment de l'actualité Règlement Produits de Construction et la mise en place de la DoP (Déclaration of Performance), les adhérents membres du Groupement Bâtiment du SIPEV se sont réunis et ont décidé de réactiver la Commission ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur). Acteur clé de la filière, la commission réunit les acteurs majeurs des solutions d'ITE sous enduit mince du SIPEV. Nicolas Ensminger, société STO, en est le Président et Jean-Marie Ménard a été mandaté pour apporter son expertise (voir article dans la rubrique Environnement).

Elections

Deux nouveaux présidents de groupement du SIPEV ont été élus : Olivier Defline, PPG, présidera le Groupement Grand Public et Jean-Paul Arjona, Celliose, le Groupement Industrie.

12

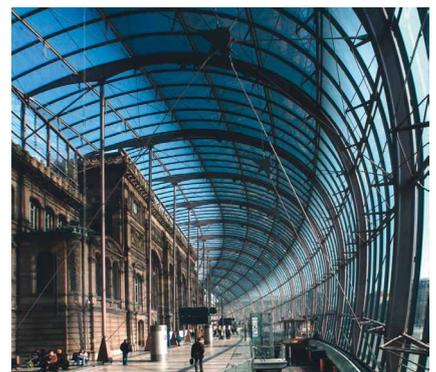


Peintures Carrosserie :
« Livre Vert du poste peinture de l'atelier carrosserie »

Avec l'ambition de fédérer l'ensemble de la filière de la réparation carrosserie, le Groupement Peinture Carrosserie travaille à la réalisation du « Livre Vert du poste peinture de l'atelier carrosserie ». Outil de sensibilisation pour le distributeur ou outil de travail pour le carrossier, il vient favoriser une démarche éco-responsable dans la gestion de l'activité. Le principe a reçu un accueil favorable au CDA (Club de la distribution automobile) qui réunit, sous l'égide de la FEDA (Fédération des syndicats de la distribution automobile), les responsables de la filière indépendante équipement et distribution. En attendant sa parution d'ici à la fin de l'année, J2R, le journal de la Rechange et de la Réparation, a offert au groupement une page de rédactionnel pour dévoiler chaque mois l'un des thèmes de l'ouvrage. Trois articles sont déjà parus dans les numéros de février, mars et avril.

Groupement Anticorrosion/Marine :
Les « Rencontres de l'Anticorrosion »

Sous le patronage de la Commission Peinture du CEFACOR (Centre Français de l'Anticorrosion) et de l'OHGPI (Office d'Homologation des Garanties de Peinture Industrielle), avec la participation du GEPI (Groupement des Entrepreneurs de Peinture Industrielle) et du groupement Anticorrosion du SIPEV, la 2^e édition des « Rencontres de la Peinture Anticorrosion » a lieu le 11 avril à Rungis (94). Sur le thème « Vers des pratiques et des produits respectueux des personnes et de l'environnement », 40 stands et de nombreuses conférences ont traité de sujets aussi variés que les réglementations, les pratiques alternatives, les peintures innovantes, l'adaptation des moyens industriels, la gestion et la valorisation des déchets.





AFEI

ASSOCIATION DES FABRICANTS
D'ENCRE D'IMPRIMERIE

Nouveau logo AFEI qui a modernisé et dynamisé son image par la couleur

E N C R E S
D'IMPRIMERIE

AFEI et COPACEL : Un destin écrit noir sur blanc

En décembre dernier, une nouvelle rencontre AFEI / COPACEL (Confédération Française de l'Industrie des Papiers, Cartons et Celluloses) a permis de faire le point sur les sujets d'intérêt commun pour la filière : situation économique, matières premières, communication et actions filière, problèmes techniques et réglementaires, huiles minérales...

Opération PRINT POWER Quand l'imprimé s'oppose à Google

PRINT POWER France lance le 3^e volet de sa campagne de communication, pilotée par la COPACEL. Les accroches « Dans un journal, la seule chose qui ne puisse pas se recycler, c'est l'info » et « Le papier, vous avez toutes les raisons de l'aimer » se déclineront dans la presse écrite et dans des actions de marketing direct « multi-sensory ». Les sites Internet PRINT POWER et TwoSides prendront le relais.

Alors que PRINT POWER, filière des acteurs européens de la chaîne graphique, défend âprement l'imprimé, Google lance une « anti-campagne ». Sous le slogan « Go Paperless in 2013 », il encourage les consommateurs à renoncer à l'usage du papier. La filière a immédiatement réagi en adressant une lettre ouverte au Président de Google qui démontre à quel point l'immatériel numérique peut être plus polluant que le matériel imprimé. Elle a mis en parallèle les pratiques des industries du média imprimé (papier et encre) qui veillent à une gestion maîtrisée des forêts et suivent un modèle d'éco-conception.

Plus d'info : www.printpower.fr/fr/actualites ; lepapiervousl aimez.fr ; twosides.info



Scannez le QR Code pour visualiser la vidéo PRINT POWER



Le CLAC, figure d'exemple

Le CLAC, Comité de Liaison de l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires) et du CLIFE (Comité de Liaison des Industries Françaises de l'Emballage), est une plate-forme filière inédite regroupant les fédérations françaises de fabricants d'emballage (matières plastiques, papiers/cartons, emballages métalliques, encres, adhésifs...) et l'agro-alimentaire concernés par le contact alimentaire*. En tant que membre permanent, la commission technique de l'AFEI y joue un rôle actif. Elle participe aux groupes de travail, suit les orientations de la filière agroalimentaire et participe aux discussions. Elle fait le relais vers ses partenaires de la chaîne de l'emballage français et européen en liaison avec EuPIA. Elle entretient des contacts avec l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (Anses).

Interview d'Alain Bébius (Direction de la sécurité alimentaire chez Nestlé), Président du Groupe des contaminants et les matériaux d'emballage pour l'ANIA, initiateur et co-président du CLAC.

Quelle est la vocation du CLAC ?

Alain Bébius : Le CLAC est né en 2004 d'une volonté de regrouper les industries de l'agro-alimentaire avec les transformateurs d'emballage, associés aux fabricants de colles et d'encres d'imprimerie. Dans une démarche commune, nous répondons à une charte encourageant la transparence et la mise en œuvre de stratégies fiables et responsables en matière de sécurité des emballages au contact des aliments mis sur le marché. Notre objectif est de prévenir les risques sanitaires et de produire des documents rendant plus accessibles les phénomènes de migration (documents légaux, guide de bonnes pratiques de la profession).

Quels sont vos travaux en cours ?

Nous actualisons en permanence nos documents, par exemple sur les biocides ou sur les nanomatériaux, nous mettons à jour les « templates » et les guides destinés aux membres des fédérations « alimentaires » et « emballages ». Actuellement, nous finalisons un FAQ sur les nanotechnologies et les plastifiants.

Nous travaillons également en collaboration avec les instances internationales sur le contrôle de la sécurité alimentaire, et relayons le Programme Safe Food Pack Design autour du thème « Conception raisonnée d'emballages alimentaires plastiques sûrs ».

Le CLAC est une exclusivité française qui pourrait s'exporter ?

Le principe de commissions transversales travaillant dans un intérêt commun pour favoriser les accords sur des sujets de santé publique et les contrôles sur les matériaux au contact des aliments, intéresse beaucoup nos homologues étrangers. En novembre 2012, lors du 6^e congrès asiatique ILSI sur la sécurité alimentaire et la nutrition à Singapour, l'initiative du CLAC a suscité des réactions très positives et des contacts ont été pris en Asie et en Australie. Le contrôle et la qualité des emballages alimentaires sont des préoccupations planétaires qu'une organisation en filière permet de mieux maîtriser.

* Le contact alimentaire est régi par deux Règlements cadres (UE) n°1935/2004 et 2023/2006. Pour plus d'informations, consultez la fiche générale « matériaux au contact » de la DGCCRF, www.economie.gouv.fr/dgccrf/Fiche-generale-relative-a-la-reglementation-des-ma



Salons français, européens, internationaux Les adhérents s'exposent

Les fabricants de couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement participent en 2013 aux 4 principaux événements des loisirs créatifs : au Parc des expositions Porte de Versailles à Paris, 15^e édition du SMAC du 2 au 4 juin et salon Créations/Savoir-Faire/Marie-Claire Idées du 13 au 17 novembre ; « Paperworld », salon professionnel de la papeterie/bureautique et des articles d'écriture, du 25 au 28 janvier 2014 à Frankfurt (Allemagne).

Les 12 et 13 janvier derniers, les adhérents de l'AFCALE étaient représentés aux festivités du week-end d'ouverture de Marseille-Provence 2013 qui a accueilli 600 000 visiteurs.

Normalisation sur la sécurité des jouets

L'année 2013 devrait voir la publication des dernières normes jouets, suite à la Directive 2009/48/CE adaptées en 2012.

« Les travaux normatifs se poursuivront dans les prochaines années afin de suivre les inévitables évolutions de cette Directive Jouets, dont une adaptation est déjà prévue pour 2013. Nous participerons aussi, au travers de la Commission française S51C de l'AFNOR, aux amendements des normes existantes comme nous restons impliqués au niveau européen (CEN TC 52) sur la sécurité des jouets », Christophe de Deyne, Responsable des Affaires Réglementaires de la société Pébéo et représentant de l'AFCALE pour les travaux de la Commission AFNOR S51C.

14

L'AFICAM au WAC



Profitant de l'événement parisien qui a réuni les industriels des colles, adhésifs et mastics du monde entier en septembre dernier, l'AFICAM a modernisé son identité graphique et créé un nouveau logo. Lors de la manifestation, l'AFICAM a diffusé auprès des quelque 1 000 participants son dossier de presse « Que serait un monde sans colles ? ». Articulée autour de la notion d'omniprésence invisible, cette communication valorise les technologies et savoir-faire et a pour

objectif de rendre visible un produit devenu indispensable pour de plus en plus d'industries et de disciplines.

AFICAM et FEICA

L'AFICAM participe activement aux travaux des instances de FEICA, et notamment le NAM (National Association Forum), qui a créé un groupe de travail pour étudier l'évolution des missions de cette instance et de la communication entre FEICA et les associations nationales. En avril, une réunion plénière à Copenhague finalise ces travaux.

Plan de communication 2013 ciblé

La communication 2013 du SPB s'articule autour d'une démonstration : le traitement du bois est un acte éco-responsable. Le bois traité est un produit de haute technicité, respectueux de la réglementation sur l'environnement et la santé, en accord avec les politiques de gestion pérenne des forêts et de la construction. En suivant ce fil conducteur, le syndicat veut développer sa notoriété et être



identifié comme expert et porte-parole de la filière du traitement du bois. Après le lancement de la nouvelle version de son site Web, le SPB prépare une campagne ciblée vers les professionnels de la construction.

www.traitement-du-bois.org

François Corda, président

François Corda, Senior Advisor chez Berkem, a été reconduit à la présidence du SPB. Son ambition est de sensibiliser les professionnels de la construction au traitement du bois en optimisant la visibilité du syndicat sur le Net.

La FIPEC sur tous les fronts

Vigilante et proactive, la FIPEC est impliquée dans tous les grands sujets de l'industrie, transversaux à ses secteurs et ses 5 syndicats nationaux - AFCALE, AFEI, AFICAM, SIPEV, SPB - et, de fait, à l'ensemble du tissu industriel. Dans sa mission d'accompagnement des adhérents, elle mutualise les expertises, les compétences et son réseau relationnel.

Une fédération d'intérêts communs

La FIPEC s'est construite autour des trois piliers du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. Sa Direction Générale et ses trois Départements (Economie & Communication, Technique & Réglementaire, Social & Juridique) mettent au service des 5 syndicats membres un centre de documentation et de compétences, et favorisent l'échange d'informations. Automobile, bâtiment, décoration, ouvrages d'art, industrie générale (transports, aéronautique, électroménager, produits manufacturiers, cosmétiques, électronique, équipement médical...), marine, imprimerie, emballages, beaux-arts et loisirs créatifs... les produits fabriqués par les adhérents (160 entreprises qui emploient environ 17 000 personnes), couvrent la plupart des secteurs d'activité et des besoins non alimentaires dans des domaines très variés. Reconnue par les pouvoirs publics français et les instances européennes et internationales



techniques, marketing, communication ou dans le domaine de la législation sociale.

Les sujets traités sont définis autour de la réglementation et des grands thèmes d'actualité. En fonction de l'évolution des marchés et des besoins, de nouvelles commissions sont constituées, comme actuellement la Commission Biocides compte tenu de l'actualité réglementaire.

La Commission Technique

Décryptage des réglementations et accompagnement lors de la mise en œuvre, anticipation de leurs impacts sur les processus de fabrication et la conception des produits, sont les principales missions de la Commission Technique. Elle a joué un rôle particulièrement actif autour de la mise en place de REACH et reste vigilante sur la réglementation liée aux produits, aux transports et aux déchets. Elle intervient sur tous les projets de normalisation. Elle est présidée depuis mars 2012 par Patrick Verlhac, Directeur Technique de la société ONIP, et se réunit 3 fois par an.

La Commission Sociale

Consultations sur les négociations paritaires de branches ou interprofessionnelles et analyses prospectives, la Commission Sociale fait également intervenir des experts ou des consultants sur des thématiques relevant notamment du management et de la gestion des compétences. Composée de chefs d'entreprise et de Directeurs des Ressources Humaines, cette commission est présidée par Philippe Ronphé (Materis Paints/Groupe Tollens) et Christiane Robles (STO/Beissier) en assure la vice-présidence. La commission contribue au dialogue social, aux négociations de la branche, en tant que co-signataire de la convention collective des industries chimiques, et suit les accords interprofessionnels signés par le MEDEF, notamment l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013.

comme un interlocuteur privilégié, la FIPEC travaille à des actions collectives nationales, européennes et mondiales. Elle fait valoir des positions et des valeurs communes pour que ses adhérents puissent anticiper et répondre aux exigences environnementales, économiques, sociales, d'hygiène et de sécurité.

Ainsi, la structure de l'organisation de la FIPEC donne un point d'ancrage solide aux trois piliers du développement durable. En s'appuyant sur cette base, la fédération anime des commissions transversales pour traiter l'ensemble des sujets d'intérêts communs.

Commissions transversales

Les commissions sont des instances réunissant des permanents de la FIPEC selon leurs spécialités et des représentants des sociétés adhérentes, parmi les dirigeants, experts



La nouvelle version du site FIPEC, mis en ligne fin 2012, identifie clairement les champs d'intervention de la FIPEC et de ses syndicats qui, chacun, dispose d'un site dédié. En facilitant l'accès à l'information, il se révèle une source institutionnelle de référence sur tous les secteurs qui la concerne. Avec son site, la fédération ambitionne de renforcer son approche filière et la visibilité de ses industries. Elle vise à enrichir le contenu de ses sites et son réseau en favorisant les échanges de liens avec ses adhérents et ses partenaires.

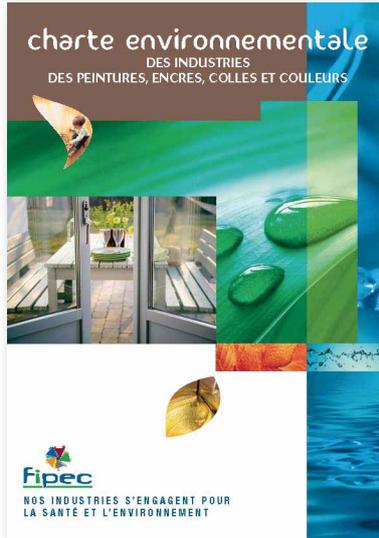
La Commission des Acheteurs

Evolution de la situation des matières premières et sujets intéressant les acheteurs sont suivis au sein de cette commission qui se réunit tous les trimestres. Présidée par Antoine Dufour (société ALLIOS), le tour de table est composé des représentants des 5 secteurs de la FIPEC. Lors de chaque réunion, un thème d'actualité est approfondi : REACH, étiquetage, droit des contrats, cas de force majeure, gestion du transport, achats éco-responsables, mise en place de la LME et délais de paiement... Cette commission est très active et a accueilli en 2012 des intervenants tels que Me Sylvain Martin pour les questions de droit des contrats, Yanis Fleuriel (Président AMAXA Systèmes) pour les transports, Marie-Ange Davenet (Responsable des Achats chez Dupont Powder Coatings) pour la médiation qui intervient au sein de la CNPM (Chambre Syndicale des Praticiens de la Médiation).

En avril, la Commission des Acheteurs s'intéresse à l'évolution de la gestion des achats face à l'internationalisation des fournisseurs, tenant compte notamment des différences culturelles.

La Commission Environnement

Anticipation de la réglementation, définition des



grandes orientations en matière de communication environnementale... la Commission Environnement travaille à clarifier les positions des industries militant pour un développement durable opérationnel. Dans un contexte réglementaire où l'environnement est prépondérant, cette commission joue un rôle central. « *Auprès des pouvoirs publics, la commission représente l'intérêt collectif et donne une visibilité aux engagements et initiatives volontaires des industriels*

en faveur de la santé et de l'environnement », Gérard Chevillard (Project Manager Développement Durable Groupe PPG), Président de la commission.

La Commission Financière

Les directeurs financiers, contrôleurs de gestion et « crédit managers » des sociétés adhérentes viennent faire le point sur les différents aspects de la réglementation financière. Dernièrement, dans le contexte de la Loi de Modernisation de l'Economie et suite au rapport de l'Observatoire des délais de paiement, la Commission Financière s'est à nouveau rapprochée du CODINF, organisation spécialisée dans la gestion du Crédit Client. L'objectif est de développer des outils pour soutenir les besoins spécifiques des entreprises (voir rubrique actualité). La Commission Financière est présidée par Charles Eruimy de SunChemicals.

Les réunions des commissions sont systématiquement suivies de comptes rendus et les travaux réalisés sont diffusés auprès des adhérents. Ils sont disponibles sur le site de la FIPEC et de ses syndicats, dans un espace sécurisé pour les documents qui leur sont exclusivement réservés. Une large documentation d'information et de sensibilisation est libre d'accès.

La FIPEC, au cœur des instances consultatives



La FIPEC a tissé un vaste réseau pour renforcer l'impact de ses actions et s'impliquer dans tous les grands débats industriels. Représentant un secteur industriel majeur et transversal, elle travaille dans un esprit de filière en étant omniprésente dans les principales instances consultatives, institutionnelles et sectorielles au niveau national et international.

Au niveau institutionnel, elle est membre du MEDEF et participe à plusieurs commissions ad'hoc. Depuis 2011, la fédération adhère au GFI, partageant les mêmes préoccupations, notamment économiques, que l'ensemble du tissu industriel qu'elle regroupe. L'un des combats majeurs qui les unit est le retour à la compétitivité qui s'est concrétisé par la publication du « Nouveau pacte pour l'industrie, pour la croissance et pour l'emploi » lors des élections présidentielles.

Au niveau sectoriel, elle s'est rapprochée de l'ACDV



(Association Chimie Du Végétal) pour promouvoir l'utilisation des produits biosourcés et participer aux différents groupes de travail de l'association.

Au niveau social, la FIPEC, liée à la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques, est très impliquée avec la FEBEA (Fédération des Entreprises de la Beauté) et la FNCG (Fédération Nationale des Corps Gras), dans l'ensemble des discussions et négociations relatives aux sujets sociaux de la branche, notamment au sein de la Commission sociale de l'UIC (Union des Industries Chimiques).

Au niveau International, la FIPEC travaille avec les organisations européennes et mondiales de ses secteurs (CEPE, EuPIA, FEICA, IPPIC) pour coordonner des actions communes et relever collectivement les enjeux réglementaires (REACH, CLP/GHS...).

Plus d'information sur www.fipec.org.

